

Notre héritage coopératif

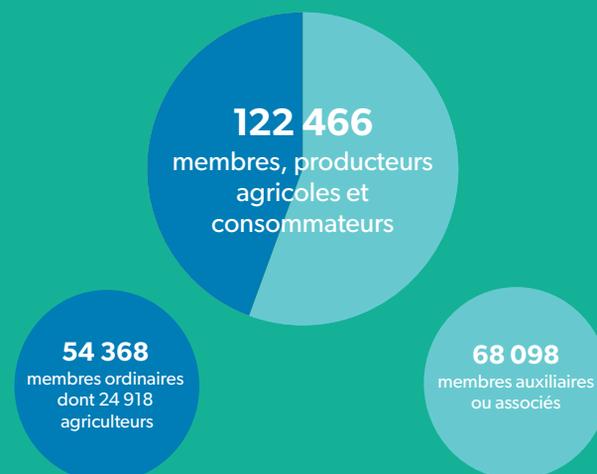
La Coop fédérée est fière de ses racines coopératives. Elles lui ont permis de s'ancrer solidement dans le territoire canadien et de se développer de façon harmonieuse dans une logique de service à ses membres et de contribution à la collectivité. Sa ligne de conduite est simple : elle s'inspire des sept principes coopératifs reconnus mondialement.

PRINCIPE 1 — Adhésion volontaire et ouverte à tous

C'est sur une base volontaire que les coopératives adhèrent à La Coop fédérée et font équipe avec elle pour former le grand réseau La Coop.

À la fin de l'exercice, le sociétariat de La Coop fédérée était composé de 26 coopératives agricoles traditionnelles, 24 coopératives de consommation et 2 sections, à titre de membres ordinaires, et de 43 coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), à titre de membres auxiliaires. Une nouvelle section a, en effet, été créée, afin d'accueillir 61 quincailliers Groupe BMR indépendants.

Les coopératives du réseau regroupaient, toujours sur une base volontaire, plus de 120 000 membres.



Évolution du nombre de coopératives membres



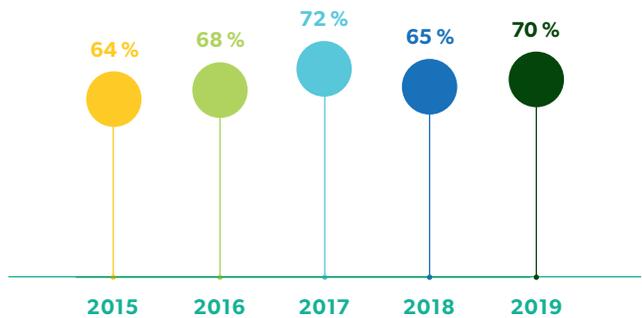
* Le nombre de coopératives agricoles traditionnelles diminue en raison de fusions réalisées pour la mise en place de la Vision 2020.

PRINCIPE 2 — Pouvoir démocratique exercé par les membres

C'est par délégation que les agriculteurs membres du réseau La Coop prennent part aux délibérations de l'assemblée générale annuelle de La Coop fédérée. Le nombre de délégués attribué à chaque coopérative provient d'un calcul basé sur le nombre de membres qu'elle regroupe et le chiffre d'affaires réalisé en cours d'année avec La Coop fédérée.

En 2019, 212 délégués se sont prévalus de leur droit de délégués, sur un total possible de 302, soit 70 %.

Participation des délégués à l'assemblée générale annuelle de La Coop fédérée



À La Coop fédérée...

16 administrateurs composent le conseil d'administration de La Coop fédérée.

1 poste

est dédié à une représentation féminine.

1 poste

est dédié à une représentation des coopératives à vocation particulière ou de consommation.

Dans l'ensemble du réseau La Coop...

439 administrateurs siègent aux conseils d'administration dont :

89

femmes

61

jeunes (moins de 35 ans)

PRINCIPE 3 — Participation économique des membres

Les coopératives contribuent de manière équitable au capital de La Coop fédérée. Ensemble, elles détiennent 314,8 millions de dollars en actions de La Coop fédérée et 765,1 millions de dollars sous forme de réserve collective.

De son côté, en cours d'année, La Coop fédérée a remis aux coopératives des ristournes pour un montant de 17,6 millions de dollars et un dividende à la Filière porcine coopérative pour un montant de 2,4 millions de dollars.

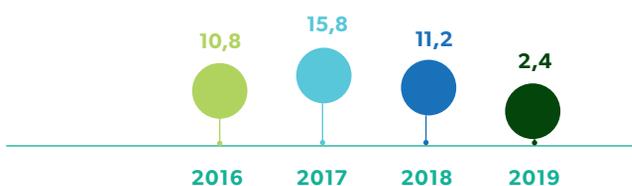
État de la réserve collective - M\$



Ristournes remises aux coopératives membres - M\$



Dividendes à la Filière porcine coopérative - M\$



PRINCIPE 4 — Autonomie et indépendance

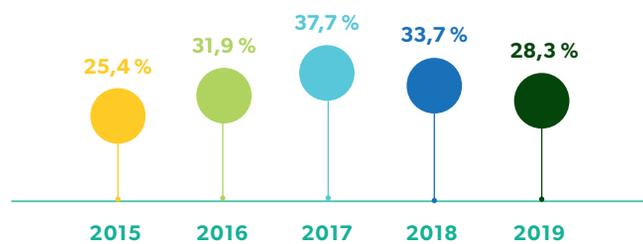
La Coop fédérée est une organisation autonome, sous le contrôle des coopérateurs membres. Elle s'assure de conserver son indépendance à l'endroit des bailleurs de fonds par le maintien de ratios financiers prudents.

Elle applique des principes de saine gouvernance, notamment par la séparation des postes de présidence et de direction générale, par l'indépendance des administrateurs à l'égard de la direction et par la recherche de résultats durables.

La Coop fédérée reconnaît également l'autonomie et l'indépendance de ses coopératives membres.

1,775 M\$ constituent l'avoir de La Coop fédérée.

Ratio de l'avoir des membres sur l'actif



38,4 M\$ constituent l'excédent attribuable aux membres, versé en 2019 à la réserve de La Coop fédérée.

PRINCIPE 5 — Éducation, formation et information

Le développement personnel et collectif est un élément clé de l'*Alliance de travail* qui unit dans des engagements réciproques les employés, les administrateurs et l'organisation. C'est pourquoi La Coop fédérée et ses filiales contribuent au développement des talents en investissant annuellement près de 11 millions de dollars. Plus précisément, La Coop fédérée a investi en activités éducatives 1,63 % de la masse salariale de la société mère et de Sollio Agriculture, 2,46 % de la masse salariale d'Olymel s.e.c. et 1,30 % de la masse salariale de Groupe BMR.

De plus, La Coop fédérée offre de nombreuses formations à la relève agricole, afin de préparer les futurs dirigeants du réseau.

La Coop fédérée se préoccupe également d'informer le grand public sur la nature et la pertinence de son organisation. C'est dans cet esprit qu'elle soutient des initiatives coopératives nationales, telles la Semaine de la coopération et la Semaine de la relève coopérative.

210 administrateurs du réseau La Coop cheminent dans le Programme de formation des élus.

20 administrateurs du réseau ont atteint le niveau Commandeur 3^e degré, attestant le cumul de plus de 100 crédits de formation.

38 jeunes ont joint, en cours d'année, les rangs des 699 bénéficiaires du Fonds coopératif d'aide à la relève agricole et ont ainsi eu accès à plusieurs formations gratuites.

PRINCIPE 6 — Coopération entre les coopératives

La Coop fédérée est, pour ses coopératives membres, un carrefour d'intercoopération.

Elle est également partenaire d'une vingtaine d'autres organisations coopératives qui sont dédiées à la promotion de la coopération et du développement durable, notamment le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), Coopératives et Mutuelles Canada (CMC), la Fondation québécoise pour l'éducation à la coopération et à la mutualité, la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI), la Coop Carbone ainsi que la Chaire en gestion et gouvernance des coopératives et des mutuelles de l'Institut de recherche sur les coopératives et les mutuelles de l'Université de Sherbrooke (IRECUS) et le Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC-Canada).



Maryse Lalonde, directrice, achats stratégiques et services administratifs, dans un partage d'expérience lors d'une mission au Vietnam avec SOCODEVI.

Depuis 2003, La Coop fédérée et son réseau coopèrent avec SOCODEVI pour soutenir le développement d'autres coopératives en régions défavorisées.

16 pays
appuyés

168 missions
d'assistance
technique

2 011 jours-personnes
offerts

PRINCIPE 7 — Engagement dans le milieu

La Coop fédérée valorise le développement durable du milieu où elle exerce ses activités. Elle promeut l'agriculture de précision, qui permet de conserver la santé des sols en minimisant les applications de produits de synthèse, et elle contribue au maintien de communautés dynamiques, en encourageant des organisations et événements qui lui paraissent méritoires.

La Coop fédérée valorise également la contribution de ses employés à l'engagement dans les collectivités, par la promotion et la facilitation du Défi Vélo La Coop. Cette activité, qui a eu lieu dans la région de Lanaudière en août 2019, a encore une fois été un succès grâce à la participation de 160 cyclistes, 90 bénévoles et une trentaine de précieux partenaires. C'est un montant record de 305 000 \$ qui a été amassé et redistribué à des organisations locales et provinciales.

Au cours du dernier exercice, La Coop fédérée et ses filiales ont consacré 4,4 millions de dollars en dons et commandites dans les collectivités.

Les dons, d'une valeur de 2,6 millions de dollars, ont largement été assumés par Olymel qui a offert gracieusement des produits alimentaires pour une valeur globale de 2,0 millions de dollars, destinés principalement à des organismes Moisson.

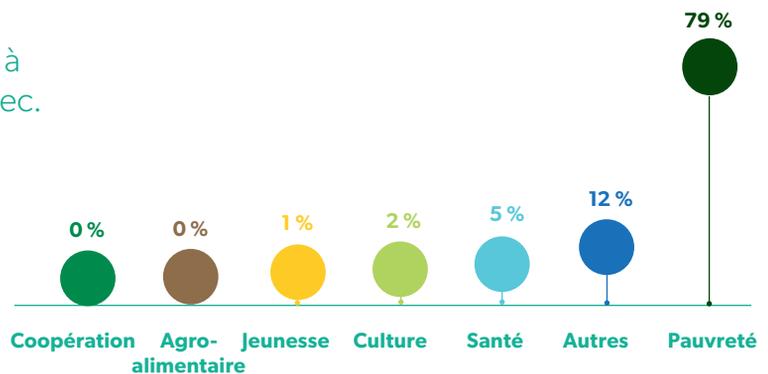
Quant aux commandites, d'une valeur de 1,8 million de dollars, elles ont surtout été dédiées à des organismes ou événements visant la promotion de l'agroalimentaire (714 248 \$), la culture (271 648 \$) et la santé (204 343 \$).

Tout au long de l'exercice, des produits d'une valeur de **1,5 M\$** ont été généreusement offerts par Olymel à des organismes Moisson du Québec.

81 900 \$ ont été remis par BMR à Rêves d'enfants.

100 000 \$ ont été remis par la société mère à l'Institut Pacifique, qui développe des programmes et des services afin de prévenir la violence et les problèmes psychosociaux.

Destination des dons 2018-2019



700 000 \$ ont été accordés par la société mère en commandite d'événements promouvant l'agroalimentaire.

75 000 \$ ont été versés aux Jeux du Québec par Groupe BMR.

75 000 \$ ont été accordés par Sollio Agriculture en commandites visant à encourager la relève agricole.

Destination des commandites 2018-2019

